



## **POURQUOI AVONS-NOUS INTERDIT L'ACCES AU COIN DES MAMANS ?**

**Cet aménagement installé au cours de l'année 2013 a été réceptionné le 02 juillet 2013 par la Municipalité, le Maître d'œuvre et l'entreprise DELTOUR en charge des travaux.**

**Le montant des travaux était de l'ordre de 113.000 €.**

**Suite au passage de l'organisme de contrôle SOLEUS le 09 septembre 2013, des anomalies ont été détectées – manque d'épaisseur du sol souple sur certains des jeux.**

**En décembre 2013, la société DELTOUR Paysages changeait de Direction.**

**Récemment, nous avons pris contact avec cette nouvelle société, un nouveau contrôle a été demandé à la société CTD. Son diagnostic confirme et aggrave le précédent.**

**Nous avons donc décidé d'interdire l'accès à ce site dans l'attente de la mise aux normes par mesure de sécurité. Ces travaux seraient à la charge de la Collectivité, les documents attestant la fin des travaux ayant été signés.**

Viesly, le 24 juin 2014

**Le Maire,**

**Guy BESIN**